



nation. Ce devis s'élève approximativement à 100.000 Francs.

Il est donc nécessaire d'établir un marché avec ce fourisseur.

je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec M. Paris pour la somme approximative de cent Mille Francs pour bateaux de relevage de la vedette "Ville de Priez".

Council Municipal adopte.

La Seance est levée à minuit vingt.

*V.Braud Allias
Plancher Albert
Lafontay C.
Boutin 73
Gouy a. Monnier
Collet C.
Boutin Arthur
Le Gallieau
Le Guillois
Le Flach
Le Guigueney
Pauillet*

Convocation Du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué se réunira au lieu ordinaire de ses séances le mardi 19 Novembre 1946.

Ordre du jour:

- 1° Service des bateaux.
- 2° Lotissements.
- 3° Retournement des taux de cotisations attribuées aux Conseillers Municipaux.
- 4° Questions diverses.
- 5°
- 6°

Séance du 19 Novembre.

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mardi 19 Novembre à 20 heures,³⁰ sous la présidence de Monsieur Boutin Arthur, maire.

Clairant présents : M. M. Boutin Arthur, maire, Mme Le Flach, M. M. Olive, Gicquel, Boutin Albert, Plancher, Debretot, Morville, Perdrane, Braud, charpentier, Stephan, Guillain, Raliv, Piquereau, Peigné, Ribeyrolle, Mme Le Guyader.

Excusés : Gautier Pierre.

Absents : Massieux, Marqué, Cabellac, Mme Dillon, Le Guilloux, Rotel.



Réparations à l'Ecole g. B. Davicis - Travaux de Peinture

M. Goessel, architecte, nous a fait parvenir le devis relatif aux travaux de peinture à exécuter à l'école des garçons de Flézé, dans les logements d'instituteurs.

Le devis qui s'élève à la somme de soixante quinze mille trois cent soixante cinq Francs serait exécuté par M. Benay, peintre appr. 27/11/16 à Flézé.

Si vous êtes d'accord sur le montant des travaux à exécuter, je vous demanderais de bien vouloir m'autoriser à traiter ce contrat à gré avec M. Benay pour la somme de 75.365 Frs.

La dépense qui sera couverte pour une partie par le remboursement au titre de dommages de guerre (12.000 environ) sera prélevée sur le chapitre 35, article 5 du budget primitif de 1916.

Seance du Conseil Municipal adopté.

Projet de Marché Pinel.

Le remblaiement de la nouvelle partie du cimetière Saint-Paul a été confié à M. Pinel, transporteur à la Morinière.

Le devis des travaux à exécuter s'élève à la somme de Cent Dix Sept Mille Trois Cent Quarante Trois Francs. Il comprend : le terrassement, les remblais, le charroi et la démolition de l'ancien mur de clôture.

Si vous êtes d'accord pour confier à M. Pinel les travaux en question pour le prix de 117.343 Francs, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec l'entrepreneur sus-nommé.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 35 du budget primitif de 1916 (agrandissement du cimetière St Paul).

Seance du Conseil Municipal adopté.

Réparations Ecole des Garçons de Pont Rousseau

Avant la rentrée des classes, des travaux de réparation au sujet de la couverture de l'école des garçons de Pont Rousseau avaient été prévus.

M. Legendre, couvreur aux Trois-Moulins vient de nous faire parvenir sa facture qui s'élève à la somme de 113.871 Frs, 25.

Je vous demande, si vous êtes d'accord sur le montant-



Des travaux de biseau voulus m'autorisent à traiter de
ce à ce avec M. Legendre pour la somme indiquée
ci-dessus.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 21 Art. 3
app. 15/11/46.

Council Municipal adopté.

Colonie de Vacances de Moudon ~.

J'ai reçu une lettre du Directeur de la maison Départementale de Moudon, pour nous faire savoir qu'un pavillon pour colonies scolaires sera mis à notre disposition au cours de l'année 1947.

Nous pourrons disposer de 100 places au plus. Toutefois il devrait être de faire connaître au plus tôt le nombre approximatif de garçons et filles et la durée de leur séjour.

Reponse du Conseil Municipal adopté.

Demande de Mme Guinguenné - Institutrice

J'ai reçu de Mme Guinguenné, institutrice, une lettre dans laquelle elle demande à ce que lui soit appliquée le titre de chef de famille, afin de pouvoir bénéficier de l'indemnité de logement correspondant accordée à chaque institutrice, non logée par les soins de la Ville.

Mme Guinguenné est mariée avec un étudiant en médecine qui n'est pas salarié et de ce fait, elle touche le salaire unique par son enfant. Doit-on lui accorder le titre de chef de famille?

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder à Mme Guinguenné le titre de chef de famille afin qu'elle puisse bénéficier de l'indemnité correspondante.

Dénomination du Bureau de Poste de Paul Rousseau.

J'ai été saisi plusieurs fois de réclamations au sujet de la dénomination du quartier de Paul Rousseau dont se servent certaines administrations, telles que les P.C.C., l'Asséchissement, les Contributions, etc

En effet, en ce qui concerne les P.C.C., la dénomination de Bureau de Poste de Paul Rousseau crée des complications et des équivoques dans les services administratifs, et

Approuvée
15/11/46

Je



l'autre supposer que Pont-Rouzeau est une commune indépendante de la Ville de Trézé, quand ce n'est qu'un quartier dans la Ville.

Le Conseil Municipal, considérant que la dénomination employée par l'Administration des P.C.C. pour le bureau de poste crée des inconvénients dans le service postal de la Ville de Trézé, demande instamment que l'Administration veuille bien examiner avec intérêt le changement d'appellation du bureau : Poste de Pont-Rouzeau, en Poste Ville de Trézé.

Taux des Vacations des Conseillers Prud'Hommes.

Par une lettre du 5 Novembre 1946, M. le Préfet nous fait connaître qu'il est saisi d'une demande de relèvement du taux de vacances attribuées aux membres du Conseil de Prud'Hommes de Nantes. La Ville de Nantes serait disposée à porter cette indemnité de 150 à 275 francs par jour à compter du 1er juillet 1946.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'associer aux propositions faites par la Ville de Nantes et de porter l'indemnité de 150 à 275 francs.

La dépense supplémentaire sera prévue au budget primitif de 1947.

Subvention aux Sapeurs-Pompiers.

À la suite de l'attribution de la médaille de reconnaissance par la Ville de Nantes au corps des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Trézé, pour services rendus pendant les bombardements, je vous propose de voter en leur faveur comme récompense, une subvention de 1.000 francs.

La dépense sera prévue au chapitre additionnel 1946. L'avis du Conseil Municipal adopté.

Boisement du cimetière de Trézé.

Après une visite faite au cimetière Saint-Pierre, il a été décidé de planter des arbres sur la berge de la rivière allée, afin de faire une sorte de parapet entre le cimetière et le terrain non encore utilisé.

À cet effet, il faudrait acheter environ 90 arbustes



à 50 francs pièce; ce qui entraînerait, avec la main-d'œuvre
une dépense d'environ 10.000 francs.

Le montant en serait prélevé sur le chapitre 19,
article 1.

Déplacement du Monument aux Morts - Projet de Marché.

M. Plancher, Directeur de la Fonderie Industrielle de l'Ouest, a soumis un devis relatif au déplacement du monument aux morts de cimetière Saint-Paul.

Ce devis s'élève à la somme de 48.387 francs, et comprend la démolition, les fouilles et terrassements, la pose, la maçonnerie.

Si vous êtes d'accord sur le montant des travaux je vous demanderais de vouloir bien m'autoriser à traiter de gré à gré avec M. Plancher, Directeur de la Fonderie Industrielle de l'Ouest pour la somme de quarante huit mille, trois cent quatre vingt sept francs.

Trame du Conseil Municipal adoptée.

Subvention pour le Monument du Souvenir de Compiègne.

J'ai reçu du Président du Comité exécutif de Compiègne, une lettre dans laquelle celui-ci demande à la ville de Trézé une subvention pour élever un monument du Souvenir à Compiègne.

La Ville de Compiègne a été choisie parce que c'est là que fut signé en 1918 l'armistice de Rethondes.

C'est là que furent internés au camp de Royat.
Lieu des dizaines de milliers de résistants;

C'est aussi Compiègne qui vit les premiers combats de la soi-disant révolution;

C'est aussi Compiègne qui accueillit les premiers prisonniers de guerre débarqués;

Compiègne évoque donc les souvenirs de deux générations, celle de la guerre 1914-1918 et celle de la guerre 1939-1945.

Je vous propose de voter au favor de ce Comité

app b 2/2/16



une somme de Mille Francs pour l'érection de ce monum.

Seance du Conseil Municipal adopté.

Demande de Sursis d'Incorporation ~.

Une demande de sursis d'incorporation est soumise par M. Aubier Michel, 70 rue Chiers, qui poursuit ses études à l'école supérieure de commerce.

Seance du Conseil Municipal adopté.

Rebouchement de la route nationale n° 137.

Comme suite à la demande qui avait été faite lors d'une précédente séance, en vue du rebouchement de la route nationale n° 137, M. l'ingénieur G.P.E. a donné son avis favorable à cette demande.

En conséquence, il demande à ce que la Municipalité lui indique quelle sorte d'arbres elle désire faire planter et propose des peupliers d'Italie ou des chênes d'Amérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la plantation de la route n° 137 soit faite en peupliers d'Italie ou en chênes d'Amérique sans autre préférence.

Mais il rejette toute participation dans la dépense, vu l'état des finances de la Ville.

Lotissement du Sandrein ~.

Un projet vient de m'être soumis pour lotir un terrain au lieu dit le Sandrein. Il a été établi par M.M. Raugoin, Boquieu, Gauchan, architectes. Je vous demande de l'accepter tel qu'il est prévu sur le plan. Il sera exécuté par tranches. Une première tranche comprendra des lotissements en bordure des chemins vicinaux n° 3, 8 et 11.

Les lotisseurs devront assurer l'exécution des égouts et leur raccordement au feu et à mesure de la mise en lotissement de chaque tranche à l'égout collecteur, compris dans le plan d'établissement de réseau d'égouts de la Ville de Trizé.



Ils devront également assurer l'éclairage des rues et des maisons particulières, mettre le gaz et l'eau, faire asphalte les trottoirs et veiller avec lotissement lors que toutes ces installations soient établies pour chaque tranche, au fur et à mesure de la mise en vente de chaque une de ces tranches.

Sur le plan il est prévu des rues sans issues se terminant par des ronds points. Il faudra ménager l'avenir, en évitant de construire à leur extrémité des immeubles en prévision du prolongement éventuel de ces voies.

Une commission sera chargée de surveiller l'exécution de ces différentes conditions et en particulier il est rappelé que chaque lotissement sera soumis aux conditions prévues par le plan sanitaire de la Ville de Bautz.

Salaire Des Inscrits ~

Le licenciement de 3 employés des bateaux est prévu. Les deux premiers seront M.M. Bernard et Daniel, et le troisième n'est pas encore choisi.

Le montant du salaire mensuel des patrons s'élève à 13.415 Frs sous l'indemnité d'ancienneté, des receveurs à 8.450. L'indemnité d'ancienneté de 120 Frs par mois est fixe pour les patrons qui au bout d'un an d'ancienneté part du jour où la Ville a pris le service à sa charge. Les patrons feront 208 heures au lieu de 182 ; le tarif des portemaires est fixé à 8.000 Frs par mois.

Le budget des dépenses pour les bateaux s'élève à 4.575.000 Frs décomposé comme suit :

Salaires	2.200.000.
Assurances Sociales	300.000.
Allocations familiales	230.000.
Assurances Accidents	130.000.
Taxes	15.000.
Assurances Maritimes	120.000.
Fourrures générales (gaz, oil, huile, etc.)	450.000.
Gentretien (pièces de rechange)	360.000.
Locsols	270.000.

Amortissements, emprunts :

4.375.000
200.000
<u>4.575.000</u>



Le montant des recettes étant élevé à 1.595.000, le budget des recettes souffre un excédent de recettes de 20.000 Frs, le rappel des salaires partira du 26 Mai (salaire à diminuer de 18,5%); pour les fonctionnaires, même rappel.

Le total approximatif de ces rappels s'élèvera environ à 500.000 Frs.

En cas de maladie, il sera dû 4 mois de plein salaire. Le salaire mensuel des nécessaires s'élèvera à $\frac{12,800}{12}$ Frs Directeur : 13.000 Frs par mois.

Préparation des maisons du champ de Foire

En raison de la vétusté des maisons du champ de Foire, il est indispensable d'effectuer les principales réparations de ces bâtiments.

Le Conseil Municipal accepte de faire effectuer ces préparatifs, et charge le Maire de faire le nécessaire à ce sujet.

Location de la maison de la Carterie.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de l'Administration des Domaines pour faire abaisser le prix de location de la maison de la Carterie.

Cours Ménager.

Le Conseil Municipal décide ce principe la création d'une classe à l'école des filles de P^r Rousseau pour l'enseignement d'un cours ménager ainsi qu'un cours de pré-apprentissage à l'école des garçons de P^r Rousseau.

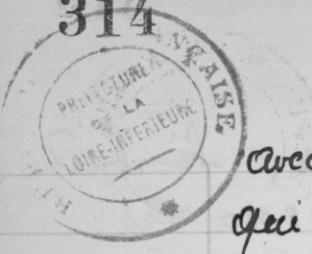
Offices Diverses.

École des filles de P^r Rousseau.

Le Conseil Municipal envisage l'agrandissement de l'école des filles de P^r Rousseau, et charge le Maire d'engager des pourparlers avec M. Becker, propriétaire du terrain en question.

Salles municipales. - Le Conseil Municipal décide la création de salles de réunion au Parc Municipal et charge le Maire de demander des devis aux entrepreneurs.

Caveau du chêne creux. Il est décidé d'engager des pourparlers



avec le propriétaire du caveau situé au Chêne Bleu et qui doit être abattu.
caveau rue de la Paix. Il est également décidé d'abattre un ca-
veau situé rue de la Paix.

Salle de jeux Le Conseil Municipal décide la création d'une salle
de jeux à l'école maternelle de ^{Trentemoult} ~~Fosse~~, cette classe est actuel-
lement surchargée.

Quais de Trentemoult ~. Le Conseil Municipal demande à ce que
les quais de Trentemoult soient munis de garde pour empê-
cher les accidents possibles.

Rue A. Fourry ~. Le Conseil Municipal demande à ce que les portes de
la rue A. Fourry soient enlevées ~.

Enlèvement de la bétounière ~ rue W. Monnier.

Cette bétounière qui appartient à M. Marchais devra
être enlevée le plus tôt possible.

Panneaux de circulation à Trentemoult Le Conseil Municipal demande
qu'un panneau signalant l'école y. favez soit posé rue
Marcel Lacroix

Poteaux de basket à l'école de Trentemoult ~. La Directrice de l'école de
Trentemoult ayant demandé à ce qu'un poteau de basket soit placé
dans la cour de l'école en vue de l'entraînement de certaines élèves
Le Conseil Municipal décide de faire droit à sa demande le plus tôt possible
La hauteur est fixée à 0,80.

<u>M. Marchais</u>	<u>Percheux</u>	<u>M. Margueris</u>	<u>Stamper</u>
<u>Billy</u>	<u>Lebretas</u>	<u>M. Monnier</u>	<u>Bonnet</u>
<u>J. Jaffray</u>	<u>Le Flach</u>	<u>Le Guindet</u>	<u>W. Bachez</u>
<u>7 Zoutz</u>	<u>Teigné R</u>	<u>G. Meurisse</u>	<u>Guiffard</u>
		<u>Le Guindet</u>	<u>W. Bachez</u>

Convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué se réunira au
lieu ordinaire de ses séances le Samedi 7 Décembre 1946.

Ordre du jour:

- 1^o. Communication importante de M. le Maire,
- 2^o. Extension du réseau électrique sur les voies 13 et 23.
- 3^o. Vente ou location de différents terrains.
- 4^o. Affaires diverses.